

Et si on se projetait en 2040 ?

1

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Dossier concertation

Un SCoT c'est quoi ?

Un document et une démarche !

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document stratégique qui vise à **équilibrer et harmoniser** les prévisions de développement et les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.

Il se compose de 3 grandes parties :

Un diagnostic partagé

Portrait du territoire, il s'agit à la fois d'un état des lieux des dynamiques en place et des caractéristiques de l'Intercommunalité et des 75 communes qui la composent. Il permet de mettre en avant les grands enjeux du territoire.

Un Projet d'Aménagement Stratégique

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** est le coeur du document, c'est le projet politique qui fixe le cap à travers de grandes orientations.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs

Le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** précise les objectifs et les règles ou méthodes pour les atteindre.



La révision d'un SCoT c'est avant tout une démarche !

C'est un processus long, qui permet à tous de s'approprier les enjeux de l'aménagement du territoire, mais aussi ce qui compose le territoire.

Après les élections de 2020, c'est aussi pour certains nouveaux élus le premier grand projet de territoire qu'ils portent.

Ce sont des dizaines de réunions de travail avec les élus, communautaires et communaux, les partenaires institutionnels (appelés Personnes Publiques Associées) et l'ensemble des citoyens.

Le SCoT c'est l'occasion pour les élus, de prendre le temps d'échanger de manière transversale sur le devenir du territoire

Un premier SCoT existe depuis 2012, pourquoi le réviser ?

En 2012, une première feuille de route fixait un cap jusqu'en 2030 pour le territoire du « Pays Risle Charentonne » qui était plus large que l'actuelle Intercom Bernay Terres de Normandie.

En 2018, un premier bilan démontrait la nécessité d'engager une révision pour assurer une meilleure mise en œuvre du document, notamment en matière de consommation foncière. C'est à ce moment qu'ils ont voté la révision du SCoT.

Depuis 2012, plusieurs grandes lois sont venues renforcer les exigences en matière de préservation de la biodiversité et des terres agricoles et naturelles (Loi ALUR en 2014, Loi ELAN en 2018, loi Climat et Résilience en 2021).

L'année 2020 a vu le renouvellement des équipes municipales et des élus communautaires dans un contexte sanitaire difficile.

En 2021, les élus ont donc engagé concrètement la démarche de révision pour :

- réinterroger les objectifs de 2012 ;
- adapter le SCoT au périmètre de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- prendre en compte les enjeux du projet de territoire ;
- intégrer les nouveautés législatives.

Depuis 2022, les élus travaillent sur la révision du SCoT qui aboutira en 2024.

De quoi parle-t-on ?

Le SCoT c'est un document qui aborde l'ensemble des sujets de l'aménagement du territoire : Quelle gestion des ressources naturelles ? Quelle qualité environnementale ? Quelle offre de logements ? Quelle population ? Quels profils ? Quels emplois ? Quels types d'activités ? Quels besoins en déplacements ?

Le SCoT permet ainsi de concevoir un projet de territoire viable à moyen et long terme, qui tient compte des besoins identifiés, des ambitions, et des capacités d'accueil.

Ces politiques se traduiront par des orientations et des objectifs avec lesquels les Plans Locaux d'Urbanisme, notamment, devront être compatibles.

Quelques chiffres clés :

54 442 habitants en 2020 et **60 hab./km²**

-0,3% de croissance démographique annuelle moyenne entre 2014 et 2020

+134 logements commencés en moyenne par an entre 2011 et 2021

17 329 emplois en 2019 et **un taux de concentration de l'emplois de 82%**

5 grandes unités paysagères : « Vallée de la Risle », « Vallée de la Charentonne et de la Guiel », « Plateau du Lieuvain », « Plateau du Pays d'Ouche » et « Plateau du Neubourg »*



Qui est concerné ?

Réfléchir à l'avenir du territoire concerne tout le monde !

Les élus Les élus communautaires ont engagé la démarche, et voteront l'approbation du SCoT. Dans les grandes étapes de la démarche, les élus communaux sont également conviés à y participer.

Les institutionnels Etat, Région, Département, Chambres Consulaires... ces personnes publiques sont associées tout au long de la procédure.

Les citoyens Engagée dès le lancement de la procédure, la concertation prend plusieurs formes avec un accès continu à l'information mais aussi deux réunions publiques avant la mise en œuvre de l'enquête publique entre l'arrêt et l'approbation.

Des experts Pour accompagner l'Intercom dans la démarche et porter un regard extérieur sur le territoire. Quatre bureaux d'études ont été mobilisés : La boîte de l'espace (urbanisme), DMeau (environnement) Lestoux & associés (commerce) ainsi que Dixit.net (urbanisme circulaire).

Le calendrier

 Délibération prescrivant la révision du SCoT et les modalités de concertation

13 décembre 2018

ETUDES

QUELS CONSTATS ? QUELS ENJEUX ?
Diagnostic et enjeux
Etat initial de l'environnement

QUEL PROJET POUR LES 20 ANS ?
Projet d'Aménagement Stratégique - PAS

 DEBAT en Conseil Communautaire sur les orientations générales du PAS

QUELS OUTILS POUR TRADUIRE LE PROJET ?
Document d'Orientation et d'Objectifs - DOO

 ARRÊT du SCoT
Bilan de la concertation



CONCERTATION du public



ASSOCIATION des personnes publiques associées (PPA)

2022

2023

2024

CONSULTATIONS

Les personnes publiques associées et l'autorité environnementale émettent leur avis

ENQUÊTE PUBLIQUE

ARBITRAGES ET MODIFICATIONS

 APPROBATION du SCoT

2025

Les réunions publiques :

- Le 20 avril 2023 (19h-21h) - Soirée-débat : Présentation du diagnostic à la population
- Le 22 mai 2023 (19h-21h) - Soirée-débat : Echange sur les grandes orientations et objectifs du projet